

### Principales décisions de la CLE

- Election du Président de la CLE
- Election de 3 Vice-présidents
- Avis concernant le classement ZRE (nappes quaternaires et Têt)

### Sommaire du compte-rendu

1. Etat des nappes au 10 octobre 2020
2. CLE
  - Election du Président
  - Election des Vice-présidents
  - Election d'un membre du bureau de CLE
  - Désignation d'une représentante à la CLE du SAGE de Salses Leucate
  - Vote du règlement intérieur
3. Actualités SAGE et PGRE
  - Bilan des avis de CLE
  - Avis sur le projet d'arrêté de classement / déclassement ZRE
  - Chantiers en cours, SAGE et PGRE

La liste de présence est consultable en *Annexe I*, le détail des débats en *Annexe II* (notamment sur l'avis ZRE).

Nicolas GARCIA, Président de la CLE par intérim, introduit la séance. Il adresse un hommage à Francis CLIQUE qui a été moteur dans la construction et l'aboutissement de cette démarche. Il propose la projection des deux films réalisés par le Syndicat des nappes, et présentant les nappes, les enjeux locaux, l'action du Syndicat et le SAGE.

#### 1. Etat des nappes

**Etat des nappes au 10 octobre 2020, synthèse.** L'année hydrologique 2019-2020 a été excédentaire au niveau de la pluviométrie : 823 mm (normale 556 mm). Le début d'année hydrologique 2020-2021 est conforme aux normales. Ces pluies ont permis une bonne recharge des nappes, aussi la situation est favorable sur l'ensemble de la plaine. Seul le Pliocène à Torreilles est en situation d'alerte. Le bulletin complet est disponible sur [www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr)

#### 2. CLE

##### Election du Président de la CLE.

Suite au départ de Francis CLIQUE, Nicolas GARCIA présente la nécessité d'élire un-e Président-e de CLE. Il rappelle que seul le collège 1, celui des collectivités, vote (24 membres en exercice). Il réalise un appel à candidatures. Georges PUIG (Ville de Perpignan) et Robert VILA (PMM) se portent candidats.

Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	24	Georges PUIG	3
Présents	18	Robert VILA	17
Votants (dont pouvoirs)	21	Blanc	1

**Robert VILA est élu Président de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon.**

Robert VILA salue l'important travail réalisé par son prédécesseur Francis CLIQUE, ainsi que celui des techniciens du Syndicat Mixte des nappes du Roussillon. Bien que cette année soit positive en termes de bon état des nappes, il rappelle que cet état est conjoncturel et qu'il faut rester prudent pour l'avenir, étant donné que le SAGE et le PGRE visent à rétablir des équilibres de long terme. Il convient de voter pour élire trois nouveaux Vice-présidents, comme le prévoit le règlement intérieur de la CLE.

#### **Election du premier Vice-président.**

Robert VILA fait un appel à candidature. Nicolas GARCIA se porte candidat, dans la continuité du précédent mandat où il occupait déjà cette fonction.

Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	24	Nicolas GARCIA	16
Présents	18	Blanc	4
Votants (dont pouvoirs)	21	Nul	1

**Nicolas GARCIA est élu premier Vice-président de la CLE.**

#### **Election du deuxième Vice-président.**

Robert VILA fait un appel à candidature. Aucune personne présente ne se porte candidate. Robert VILA propose la candidature de Charles CHIVILO, représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA).

Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	24	Charles CHIVILO	14
Présents	18	Blanc	7
Votants (dont pouvoirs)	21		

**Charles CHIVILO est élu deuxième Vice-président de la CLE.**

### Election du troisième Vice-président.

Robert VILA fait un appel à candidature. Jean-André MAGDALOU, représentant la Communauté de Communes Sud Roussillon, se porte candidat.

Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	24	Jean-André MAGDALOU	15
Présents	18	Blanc	6
Votants (dont pouvoirs)	21		

**Jean-André MAGDALOU est élu troisième Vice-président de la CLE.**

### Election d'un membre du bureau de la CLE

Robert VILA explique que le bureau de CLE compte 5 membres pour le collège des collectivités, dont obligatoirement le Président et les 3 Vice-présidents. Aussi il convient de désigner un cinquième membre parmi le collège des collectivités. Les membres des autres collèges (usagers et Etat) conservent leurs fonctions.

Robert VILA fait un appel à candidature. Alain TROUSSEU, représentant le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant (SMTBV), se porte candidat. Le Président propose un vote à main levée, qui est accepté. A l'issue du vote, Alain TROUSSEU est élu membre du bureau à l'unanimité.

**Alain TROUSSEU est élu membre du bureau de la CLE.**

### Désignation d'un représentant de la CLE au sein de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate

Robert VILA fait un appel à candidature. Marie-Laure BOYER, représentant le Syndicat RIVAGE, se porte candidate. Le Président propose un vote à main levée, qui est accepté. A l'issue du vote, Marie-Laure BOYER est élue représentante de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon à la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate à l'unanimité.

**Marie-Laure BOYER est élu représentante à la CLE du SAGE de Salses Leucate.**

### Modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été modifié pour intégrer certaines adaptations nécessaires. Les principales sont les suivantes :

- Intégration de la mission de suivi et révision du PGRE par la CLE.
- Possibilité pour le bureau de CLE de donner des avis sur lesquels la CLE est consultée. D'autres modifications administratives ont été réalisées. Le document a été envoyé au préalable à la CLE.

Robert VILA soumet le document au vote. Approuvé à l'unanimité.



### 3. SAGE et PGRE

---

**Bilan des avis CLE.** Séverine LE MESTRE fait un bilan des avis rendus depuis 2011. Des graphiques par usage et type d'avis sont présentés. En synthèse, les avis concernant l'eau potable ou l'extension urbaine représentent environ 20% des dossiers, l'agricole 50% et le reste 30%. Les avis favorables ou favorables avec réserves représentent 80% des avis, les 20% d'avis défavorables étant répartis à parts environ égales entre AEP et agricole. *Les graphiques sont disponibles sur demande.*

**Avis sur le projet d'arrêté de modification des ZRE.** L'avis unique proposé à la CLE est le suivant :

- Avis favorable au déclassement ZRE des nappes quaternaires.
- Avis défavorable au classement ZRE de la Têt entre les points nodaux T5 et T6.

Suite à une demande de l'Agence de l'Eau, l'avis sera scindé en deux pour le vote :

1. Avis favorable au déclassement ZRE des nappes quaternaires. **Adopté à l'unanimité.**
2. Avis défavorable au classement ZRE de la Têt entre les points nodaux T5 et T6. Vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	39	Pour	30
Présents	28	Contre	2
Votants (dont pouvoirs)	34	Abstention	2

L'avis est adopté. L'Agence de l'Eau et la DREAL votent contre cet avis (2 voix), la DDTM s'abstient (2 voix, pouvoir de l'ARS). Le détail des débats et des motivations de ce vote est à retrouver en *Annexe II*. Les deux avis seront versés à la consultation en ligne.



#### Chantiers du SAGE.

Les principaux chantiers du SAGE en cours sont :

- La reconstitution de la CLE et la rencontre de nouveaux élus
- Un travail sur l'orientation 1 du SAGE, concernant le lien entre aménagement du territoire et SAGE, notamment pour mettre en œuvre le principe d'adéquation besoin / ressource.
- Le suivi de la révision des autorisations AEP, mené par la DDTM (travail technique en cours).

#### Chantiers du PGRE.

Le PGRE a été validé en juillet 2019, depuis les actions sont mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage acteurs du PGRE. A l'heure actuelle, Georges PARMENTIER recueille les données de bilan de chaque maître d'ouvrage, pour faire un bilan global en CLE au premier trimestre 2021.

#### Conclusion

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et les convie à la prochaine réunion de CLE qui aura lieu au premier trimestre 2021.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA

## Annexe I. Liste de présence – Membres de la CLE

*Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon	BILLES Jean-Paul	X			
Commune de Millas	BOHER Monique			X	
Mairie de Saint Féliu d'Amont	BOURQUIN Jean-Christophe	X			
Syndicat RIVAGE	BOYER Marie-Laure	X			
Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès	BRETON Marie		X		ML. BOYER
Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud	CASTANIER Roland	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly	CHIVILO Charles		X		M. ROLLAND
Région Occitanie	ESCLOPE Guy			X	
CLE du SAGE Tech Albères	GALAN Bruno	X			
Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	GARCIA Nicolas	X			
Conseil Départemental de l'Aude	GEA Isabelle			X	
Communauté de communes des Aspres	LEHOSSINE Bernard	X			
Commune de Salses le Château	LOPEZ Jean-Jacques	X			
Communauté de Communes Sud Roussillon	MAGDALOU Jean-André	X			
Commune d'Ille sur Têt	OLIVE Denis	X			
Commune de Le Boulou	PACULL Jean-Yves	X			
Communauté de Communes Albères Côte Vermeille	PARRA Antoine		X		B. GALAN
Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée	PELLET Yves	X			
Commune de Perpignan	PUIG Georges	X			
Communauté de communes du Vallespir	PUIGNAU Alexandre	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	RALLO François	X			
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	ROLLAND Martine	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt	TROUSSEU Alain	X			
Perpignan Méditerranée Métropole	VILA Robert	X			

*Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées.*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Chambre des Métiers	BRANTUS Olivier	X			
Chambre de Commerce et d'Industrie	BLANC Christophe		X		
Association syndicale des irrigants de la Salanque	BROQUAIRE Jean-Michel		X		C. JORDA
Fédération de Pêche 66	CLIMENS Hervé	X			
Association de consommateurs "UFC-Que Choisir"	CUENET Bernard	X			
Chambre d'Agriculture	JORDA Claude	X			
Collectif Alternative aux pesticides 66	LAVALLEE Renée	X			
Association des Canaux à l'aval de Vinça	MARGALL Etienne		X		
CIVAM Bio 66	MARCOTTE Patrick	X			
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air	MICHEL Sylvie	X			
Syndicat des Foreurs	MINC Daniel		X		O. BRANTUS

*Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Agence Régionale de Santé	DIULIUS Donatien		X		P. ORIGNAC
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	GRAILLE Chantal	X			
MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales	ORIGNAC Philippe	X			
Préfet coordonnateur de bassin, représenté par la DREAL	LECAT Gabriel	X			

**Auditeurs non votants.**

Nom - Prénom	Structure
BATAILLE Nicolas	Communauté de communes Sud Roussillon
BERTRAND Jean	Chambre d'agriculture
BOTET Marianne	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon
BOUHLEL Hatem	Perpignan Méditerranée Métropole
FAJON-HERVIOU Céline	Perpignan Méditerranée Métropole
FORMENTO Julien	Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée
LE GUERN Julien	Syndicat du Tech (SMIGATA)
LE MESTRE Séverine	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon
MAILHEAU Marie	CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate
NADAL Grégoire	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon
PARMENTIER Georges	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon
TACHRIFT Hichem	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon
TOULET-BLANQUET François	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Concernant la proposition d'avis sur le classement ZRE, Robert VILA demande si l'assistance a des remarques à formuler.

**Gabriel LECAT** précise que le Préfet de Bassin attendait que le PGRE des nappes soit approuvé pour engager le processus de déclassement des nappes quaternaires. Le PGRE étant approuvé depuis mi-2019, il était logique que ce déclassement soit proposé. Concernant le classement de la Têt, il estime que le PGRE Têt ne permettra pas de retrouver l'équilibre quantitatif, donc les services de l'Etat mobilisent un autre outil, la ZRE. De nouveaux prélèvements sont prévus sur la Têt, il s'agit d'un paramètre important, et ces nouveaux prélèvements pourront être régulés par la ZRE.

**Séverine LE MESTRE** précise que l'avis de la CLE ne nie pas qu'il existe un déficit quantitatif entre les points T5 et T6, mais estime simplement que l'outil ZRE n'est pas le plus adapté pour gérer un problème de partage de la ressource entre canaux dont les prélèvements sont déjà existants.

**Claude JORDA** affirme que ce classement est une hérésie, car 60 millions de m<sup>3</sup> sont stockés en amont dans les barrages. Il estime qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion de la part des services de l'Etat, qui ne se justifie pas. Il précise que les mesures au point T6 ne sont pas fiables, et qu'il récusé le déficit quantitatif de la Têt entre les points T5 et T6. Des réponses avaient été demandées à Laurent ROY sur la justification du déséquilibre quantitatif, elles se font toujours attendre. Il ajoute que la Chambre d'Agriculture et les canaux sont capables de gérer, en lien avec les services de l'Etat localement, de manière intelligente la ressource, sans avoir besoin d'une ZRE déconnectée de la réalité du terrain. D'autre part, les préleveurs agricoles doivent toujours compenser leurs prélèvements : s'il y a une demande pour prélever 50, le monde agricole doit justifier 100 d'économies. La Chambre d'Agriculture des PO est de bonne composition, et vote les SAGE et SDAGE. Dans d'autres bassins, les chambres se mobilisent pour voter systématiquement contre les SDAGE, ce n'est pas le cas localement car il y a une volonté d'avancée collective. Il se demande tout de même à quoi bon se réunir et fournir des années d'efforts si c'est pour arriver à une mesure brutale comme celle de ce classement ZRE.

**Chantal GRAILLE** répond que le SDAGE actuel identifie le bassin de la Têt comme déficitaire. Cette identification impose de retrouver un équilibre, et la définition technique de l'équilibre est basée sur le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) pour les cours d'eau. Concernant la Têt, ce DOE a été fixé à 2 m<sup>3</sup>/s. Après discussion, notamment avec la Chambre d'Agriculture, le débit objectif a été ramené à 1,2 m<sup>3</sup>/s, dans l'optique de faire une première étape vers l'atteinte de l'équilibre, et non pas un objectif final. Le PGRE est adopté mais ne contient aucun élément de trajectoire qui permettrait le retour à l'équilibre, c'est-à-dire aux 2m<sup>3</sup>/s. D'où l'intérêt de la ZRE.

**Jean-Paul BILLES** ne comprend pas ce débat. Le PGRE a été validé, y compris par l'Agence de l'Eau, il pensait donc qu'un accord avait été trouvé. La perspective est bien tracée. Il rappelle que ce qui pose problème, ce sont 500 mètres de cours d'eau, sur 2 mois de l'année, il faut replacer les choses à leur échelle. Le barrage des Bouillouses devrait permettre de régler ce problème.

**Chantal GRAILLE** insiste : dans le PGRE, il n'y a aucun élément clair et factuel qui permette d'imaginer qu'à l'horizon 2027 l'équilibre sera respecté.

**Nicolas GARCIA** ne supporte pas l'infantilisation des élus, implicite de la démarche de classement en ZRE, sous-entendant que les élus et usagers sont irresponsables et pas capables de prendre en charge le devenir de leur territoire. Tout le monde a discuté autour de ce PGRE Têt, ça représente 5 ans de travail, beaucoup d'implication. Il y a des débats, parfois difficiles, puis enfin un accord. Et d'un coup, après tout ce travail, une décision contraire, le classement ZRE, tombe arbitrairement. Ça donne le sentiment que tout le travail a été mené pour rien. Soit on considère qu'on co-construit réellement

une démarche, auquel cas on se fait un minimum confiance, et on cherche des solutions collectives, soit on passe par une action coercitive, c'est le choix de l'Etat, qu'il déplore, mais les deux ne sauraient coexister. Il réaffirme que classement ZRE ne lui semble pas être le bon outil pour gérer cette ressource, cet outil n'a jusqu'ici pas fait ses preuves dans les Pyrénées-Orientales.

**Chantal GRAILLE** rappelle que sur la Têt il n'y a pas de SAGE et pas de CLE, aussi la construction de cette démarche ne bénéficie pas de la même dynamique que sur d'autres bassins.

**Nicolas GARCIA** répond que s'il n'y a pas de CLE, il y a bien des instances de discussion, notamment un comité de bassin versant.

**Claude JORDA** estime que l'objectif de 2m<sup>3</sup>/s est du intellectuellement malhonnête, et irréalisable. Et que l'idée de l'absence de CLE pour justifier une ZRE est inacceptable. Il existe effectivement des lieux de discussion collective, qui ont servi à l'élaboration du PGRE notamment.

**Hichem TACHRIFT** ajoute que si la Têt est classée en ZRE, la nappe d'accompagnement est classée également. Ça implique de devoir définir quelle est sa limite, en termes d'extension géographique et de profondeur, ce qui représente un travail important, préalable à l'application de cette réglementation.

**Chantal GRAILLE** souhaiterait que lors du vote les 2 propositions soient dissociées : le déclassement des nappes quaternaires, et le classement de la Têt.

**Robert VILA** approuve cette proposition et soumet les 2 avis au vote :

- Avis favorable au déclassement des nappes quaternaires : favorable à l'unanimité
- Avis défavorable au classement de la Têt : 30 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

Les autres sujets à l'ordre du jour ne suscitent pas de débat.

L'ordre du jour étant épuisé, **Robert VILA** clôt la réunion en remerciant les participants et en les invitant à participer à la prochaine CLE au premier trimestre 2021.